

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

■ ■ ■ ■ ■ UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR



Opération nationale concertée : Distraction

Montréal, le 19 septembre 2019 – L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), et Contrôle routier Québec (CRQ) s'uniront afin de conscientiser les conducteurs aux dangers liés à la distraction au volant dans le cadre de l'opération nationale concertée Distraction 2019.

De nombreuses opérations policières se tiendront afin d'intervenir auprès des conducteurs distraits par l'utilisation d'un cellulaire, d'un appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage. Les interventions se tiendront du 20 au 26 septembre 2019 sur l'ensemble du territoire du Québec.

L'utilisation d'un appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage au volant réduit l'attention et la concentration du conducteur, et augmente les risques d'être impliqué dans une collision. La distraction au volant augmente aussi grandement les risques de commettre d'autres infractions au Code de la sécurité routière, car vous quittez la route des yeux.

Rappelons que la distraction au volant est l'une des principales causes de collisions mortelles ou causant des blessures graves au Québec.

Le saviez-vous?

- Le simple fait de tenir en main ou de faire usage de toute autre façon un appareil électronique portatif en conduisant est strictement interdit.
- Dès que vous êtes au volant d'un véhicule routier et que vous êtes sur une voie de circulation, vous conduisez. Même si vous êtes arrêté à un feu rouge ou dans un bouchon de circulation, vous conduisez!
- Si vous faites usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif visé à l'article 443.1 du Code de la sécurité routière, en plus de recevoir une amende minimale de 484\$ (incluant les frais), 5 points d'inaptitude sont ajoutés à votre dossier de conduite. En cas de récidive, votre permis de conduire sera aussi suspendu sur-le-champ.

Le déploiement de l'opération Distraction se fera sous le thème « *Si vous conduisez, laissez votre cellulaire de côté !* » Bien que les sources de distractions soient diverses et nombreuses, le cellulaire est connu comme étant la principale source de distraction. L'axe vise à rappeler qu'au volant (peu importe le moyen de transport), il importe de rester concentré sur la route et notre environnement immédiat.

Campagne de sensibilisation de la SAAQ (9 septembre au 6 octobre 2019)

Parallèlement à notre opération nationale concertée Distraction, la SAAQ a lancé, le 9 septembre dernier, la campagne de sensibilisation *Cell ou volant. Choisis.* Celle-ci vise à rappeler les risques associés à l'utilisation d'un cellulaire en conduisant, que ce soit pour texter, naviguer sur le web, choisir sa musique ou écouter une vidéo.

Des messages seront diffusés à la télévision, à la radio, sur Spotify et sur les médias sociaux. De plus, une capsule vidéo sera diffusée sur des pompes à essence.

-30-

Information :

Service des communications

Sûreté du Québec

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Relationnistes auprès des médias

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse